

**DECOSET**  
**Projet d'Unité de Valorisation Énergétique de Toulouse**  
**Réunion publique - le 9 avril 2025 à 18h30**  
**VERBATIM**

Cette réunion publique d'information s'est tenue le **mercredi 9 avril 2025 à 18h30** à la salle des fêtes de Lafourguette. Elle s'inscrit dans le cadre de la **concertation continue pour l'unité de valorisation énergétique de Toulouse**.

Elle a réuni **63 participants**.

### INTERVENANTS

- **DECOSET :**
  - Vincent TERRAIL-NOVES, président de DECOSET
  - Laurent GUYON, directeur général des services
  - Bernard MELLAC, directeur des services techniques
  - Fanny DELERIS, directrice de la transition et de l'accompagnement au changement
- **Equipe EVONEO/ SUEZ :**
  - Ikbal BOUAÏTA, Architecte Associé Richez Associés
  - Gaël SPITZ, directeur général EVONEO
  - Laura Lee VIGOUROUX, responsable communication & de proximité EVONEO
  - EVE BALLOUHEY, responsable de projet infrastructures SUEZ
  - Claude LEONARD, directeur de projet SUEZ
  - Vincent CARLES, Directeur des travaux
- **CNDP (Commission Nationale du Débat Public) :**
  - Audrey RICHARD-FERROUDJI, garante
  - Isabelle BARTHE, garante
- **WILLING :**
  - Julie SCHMITT, cabinet Willing SCHMITT, manager

### ORDRE DU JOUR

- Le projet de nouvelle UVE
- Un bâtiment ouvert sur le quartier
- Les suites de la concertation

#### A NOTER :

Lors de cette réunion, la maquette de la future UVE est présentée dans la salle, ainsi qu'une exposition photos et panneaux présentant la nouvelle UVE.

Un mur d'expression est également mis à disposition du public, afin de collecter, en amont, pendant et après la réunion les questions et contributions des participants.

***Au début de la réunion, il a été mentionné aux participants que les échanges étaient enregistrés en vue du présent verbatim. Seules les interventions au micro ont pu être enregistrées et restituées.***

## INTRODUCTION

**Julie SCHMITT** : « Bonjour, merci à tous pour votre mobilisation... »

**Une participante (ne se présente pas)** : « Je ne resterai pas. Je fais partie d'un groupe de Saint-Simon, qui a participé un certain nombre de fois à tout ce projet. Je ne parle que pour moi, les collègues pensent peut-être différemment. Mon jardin m'attend pour la simple raison qu'on a travaillé deux ans presque là-dessus. En donnant un certain nombre d'idées, en demandant véritablement que cette usine soit déplacée. Je pense que vous n'en aviez pas du tout l'intention à la base, notamment à cause des liens avec le réseau de chaleur. Ça va traverser presque tout Toulouse pour inonder en chaleur et en bienfaits l'ensemble de la population et à Saint-Simon, on n'est pas concernés. Un collège a été créé et rien pour le collège ! En gros, sur Saint-Simon, nous avons plutôt les emmerdements et certainement pas les avantages. Je ne dis ça pas pour moi. C'est pour les générations futures, moi, je ne la verrai pas. On ne peut plus manger les œufs de poules, mais on dit que c'est les voitures et ce n'est pas l'incinérateur ! Je ne sais pas ce que ça a donné ailleurs. On voit ce qui se passe à Paris, donc je suis là pour gueuler. Je ne sais pas ce que les gens auront. À Saint-Simon, il y a des gens sur les différents collectifs qui participent à une « certaine » concertation. Ils ne veulent plus parce qu'ils en ont ras la cacahuète. Je vais arroser mon jardin et je m'en vais. Parce que tout ça, les maquettes, les plans, ne me dites pas que vous les avez faits en six mois. C'était largement pensé. Permettez-moi de vous dire au revoir. »

**La personne quitte la pièce – Applaudissements de 5 personnes**

**Julie SCHMITT** : « Je reprends du début de la réunion. Bonjour à tous, merci d'être venus. Nous nous retrouvons suite à la réunion du 4 février, où DECOSET avait promis de revenir vers vous pour vous présenter la future usine. La réunion du 4 février avait été l'occasion d'expliquer le choix du site d'implantation et DECOSET avait fait la promesse de vous présenter cette nouvelle usine. Ce soir, nous aurons donc un temps d'information, de présentation. Il est prévu, entre chaque temps d'information, un temps d'échanges. Vous avez également à votre disposition un mur d'expression en fond de salle. Si vous avez des questions, on prendra à la fois les questions de la salle, bien sûr, et celles du mur, pendant les temps de questions-réponses.

Avant de commencer, quelques règles de participation, qui sont les mêmes depuis un an et demi, pour rendre cette soirée agréable. On reste constructifs dans nos échanges, se manifeste et se présente en amont de toutes les prises de parole, et enfin, on ne se coupe pas la parole. Nous aurons un enregistrement de cette réunion pour pouvoir établir un verbatim. Je le rappelle, ce soir, le dispositif est un petit peu spécifique : vous avez à l'arrière de la salle la maquette de la future UVE avec une exposition photos et un mur d'expression pour vos contributions et vos questions. Les questions me seront transmises au fur et à mesure de la réunion.

Juste avant de commencer, je vais laisser la parole à Vincent TERRAIL-NOVES, président de DECOSET, vice-président de Toulouse Métropole en charge de l'économie circulaire, des déchets et de la propreté et maire de Balma ».

**Vincent TERRAIL-NOVES** : « Mesdames et messieurs, bonsoir à toutes et à tous. Merci de votre présence. Je reconnais quelques visages qui se sont impliqués depuis un certain nombre de temps. Nous sommes aujourd'hui après la dernière réunion de la concertation continue qui a eu lieu il y a presque deux mois. Le temps passe vite. Nous avons en effet présenté le site d'implantation qui avait été retenu par les élus de DECOSET à la suite d'un groupe de travail, qui a été mené en concertation avec l'établissement d'un certain nombre de critères. Il ne revient pas de les exposer de nouveau puisque ça a été l'objet de la réunion précédente. Et nous avons justifié, argumenté le choix de maintenir l'UVE sur son terrain actuel. Je conçois que des personnes, comme la dame qui est partie et dont l'avis est tout à fait respectable, puissent avoir une sorte

de découragement après deux ans de travail dans des groupes de concertation, dans des groupes d'études avec parfois des experts, souvent des spécialistes qui ont évoqué un certain nombre de sujets pour travailler ensemble. On constate que parfois, certains se sont engagés avec l'objectif ultime de faire partir l'incinérateur. Je conçois que, lorsque pendant deux ans, on s'engage avec un but de faire partir un incinérateur, et que, nous annonçons que l'incinérateur, pour telle et telle raison, avec tel et tel élément objectif, restera là, cela puisse susciter de la colère, parfois de la déception. Et donc, ce type d'attitude, quelque part, je l'accepte volontiers. Aujourd'hui, on est présents pour être tournés vers la future UVE avec EVONEO, filiale de SUEZ, pour exposer le contenu de cette délégation et avoir des éléments sur le futur outil industriel qui, vous le savez, intéresse un grand nombre de personnes dans le cadre de tout le défi climatique, écologique, et de la performance de cet outil industriel. Donc merci, malgré tout, parfois malgré la déception, de l'intérêt que vous continuez à porter sur ce projet. »

**Julie SCHMITT :** « Avant qu'on ne commence la réunion, je me permets de vous présenter les équipes DECOSET et ensuite de laisser la parole aux garantes : Laurent GUYON, directeur général des services, Bernard MELLAC, directeur des services techniques, Fanny DELERIS, directrice transition et accompagnement aux changements. Au fil de la réunion, on vous présentera également les équipes d'EVONEO. »

**Isabelle BARTHE :** « Bonsoir, Isabelle BARTHE. Je suis avec Audrey RICHARD-FERROUDJI, l'une des deux garantes de ce processus de concertation continue. Un certain nombre d'entre vous nous ont déjà rencontré à de nombreuses reprises. Je ne vais pas être très longue pour celles et ceux qui ne nous connaîtraient pas. Quelle est la fonction d'un garant ou d'une garante désignée par la Commission Nationale du Débat Public ? C'est de garantir un droit qui vous est dévolu, qui appartient à toute personne, d'être informé et de participer à l'élaboration des décisions dans le cadre des projets ou des politiques publiques qui peuvent avoir un impact sur l'environnement, sur votre environnement. Donc c'est important que vous puissiez vous exprimer, faire part de vos questions, mais aussi de vos propositions tout au long du processus de concertation qui, comme l'a dit M.TERRAIL-NOVES tout à l'heure, se terminera au moment de l'enquête publique, c'est-à-dire au moment où le projet sera définitivement arrêté par le porteur de projet avant de pouvoir être présenté au public pour demander l'autorisation de création. Donc il y a encore un processus de concertation qui va durer au moins une année. Et nous, nous sommes à vos côtés pour entendre, pour écouter non seulement vos attentes, mais également vos questionnements par rapport à ce processus de concertation. À l'issue de cet ensemble de rencontres avec vous sur différents formats, nous remettrons un bilan de l'ensemble des travaux qui ont eu lieu au cours de la concertation. Et ce bilan sera joint au dossier d'enquête publique. Je ne vais pas être plus longue que ça. Ce soir, vous allez avoir un temps assez informatif sur le nouveau projet. Mais n'hésitez pas à faire remonter toutes vos interrogations et vos propositions. Et vous avez aussi, si vous n'avez pas envie de prendre la parole en public, la possibilité de poser vos questions sur un post-it qui est à votre disposition, sur le tableau qui est là-bas. Et ces questions seront intégrées au cours de la discussion ce soir. »

**Julie SCHMITT :** « On émaillera chaque temps de présentation d'un temps de questions et d'échanges. Concernant l'ordre du jour de ce soir, on aura un premier temps autour du projet de la nouvelle UVE. On recevra l'architecte qui viendra nous dévoiler ce projet et l'ingénieur de chez EVONEO qui évoquera les performances de l'usine. Un second temps sera dédié à l'intégration de ce bâtiment dans le quartier avec un zoom sur la phase chantier. Et enfin, on balayera à la fois le calendrier des études et le calendrier de la concertation jusqu'au dépôt du Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter (DDAE). Je vous propose d'accueillir Laurent GUYON, directeur général des services DECOSET et Gaël SPITZ, directeur général d'EVONEO, sur cette première partie. »

## TEMPS 1 : LE PROJET DE LA NOUVELLE UVE

**Laurent GUYON** : « Quelques mots pour introduire le sujet et remettre en contexte. Depuis 2018 et même avant, les services de DECOSET (en particulier la direction des services techniques) se sont beaucoup impliqués sur la question du devenir de l'UVE avec plusieurs scénarios possibles. En 2022, au regard de l'ampleur du projet, les élus DECOSET ont décidé de s'inscrire dans une démarche de concertation préalable pour écouter ce que le public avait à nous dire et de nourrir les décisions des élus. Cette concertation a permis d'entendre un certain nombre d'arguments. Suite à ces arguments on a pu affiner le projet, en particulier son dimensionnement. Tout ce que nous avons entendu dans le cadre de la concertation préalable a été intégré dans le dossier de mise en concurrence. Ce dossier de mise en concurrence nous a pratiquement pris, avec Bernard qui a piloté le sujet, trois ans avec des phases intenses, à la fois sur la définition du projet, puis sur la négociation du projet dans laquelle un certain nombre d'élus ont été aussi particulièrement actifs. Donc beaucoup de travail sur la définition du projet. La concertation préalable a également nourri les décisions qui ont été intégrées dans la mise en concurrence.

Dans cette mise en concurrence, le choix qu'on a fait d'EVONEO intégrait un certain nombre de remarques qui ont été entendues durant cette concertation préalable. Dans le projet qui va vous être présenté ce soir, vous allez retrouver un certain nombre d'ambitions qui sont portées par DECOSET, des ambitions en termes d'intégration architecturale, des ambitions en termes de performance, de limitation des rejets, de production énergétique, des performances aussi en termes de fiabilité.

Aujourd'hui on a un équipement qui a presque 60 ans, 58 ans, et qui parfois peut avoir certaines pannes, certains éléments qui sont un peu plus fragiles. Un équipement neuf nous permettra d'accroître la fiabilité de l'équipement. Et une performance en termes financiers. On a aussi souhaité intégrer dans l'appel d'offres des dimensions d'innovation qui vous seront aussi présentées ce soir. Donc beaucoup de travail, beaucoup d'implication des équipes de DECOSET, des équipes de Bernard (MELLAC), des équipes de Karine (FRAGONAS). Merci beaucoup à eux.

Vous dire également que cette concertation préalable s'est continuée depuis mars 2023 et va se poursuivre jusqu'à l'enquête publique. Mais la volonté de DECOSET, c'est qu'on puisse continuer à travailler avec vous dans le cadre du chantier, pour réduire les nuisances de chantier en travaillant avec vous et travailler avec vous ensuite, une fois que le chantier sera terminé, notamment dans le cadre des rejets et des différentes instances qui sont prévues. Pour nous, la concertation ne se terminera pas au moment de l'enquête publique. C'est un enjeu qui est intégré dans le schéma stratégique de DECOSET.

Enfin, vous dire aussi que durant cette mise en concurrence, DECOSET a été extrêmement vigilant sur le fait qu'un certain nombre de dispositions, d'obligations soient inscrites au contrat. Les équipes seront mobilisées au quotidien pour assurer le pilotage et le suivi du contrat. Nous saurons faire respecter les dispositions qui sont inscrites au contrat. Je sais que ce sont parfois des questions qu'on a, et donc on saura être présents pour assurer un suivi de qualité et s'assurer que tout ce qui va vous être présenté ce soir sera effectivement suivi des faits au long cours. Je n'en dirai pas plus. Merci beaucoup à vous. Je vous laisse la présentation. »

**Julie SCHMITT** : « Merci beaucoup, Laurent. Nous avons le plaisir d'accueillir Gaël SPITZ, directeur général d'EVONEO, qui avant qu'on dévoile cette usine, va nous présenter toute l'équipe EVONEO-SUEZ qui a travaillé sur le sujet. »

**Gaël SPITZ** : « Bonsoir à toutes et à tous. Gaël SPITZ, je suis le directeur général d'EVONEO, la nouvelle société d'exploitation en charge de cette nouvelle DSP de DECOSET et de la réalisation de la nouvelle UVE. Je suis extrêmement heureux d'être avec vous ce soir pour présenter cette

*nouvelle unité et je tenais à vous remercier : associations, riverains, élus et vous tous qui êtes venus ce soir pour participer à cette présentation.*

*Je suis accompagné d'une partie de notre équipe : Ikkal BOUAÏTA, si tu veux te lever, associé dans le cabinet RICHEZ, qui est notre maître architecte pour cette nouvelle unité, Claude LEONARD, expert SUEZ des process de valorisation énergétique et qui a été également le premier directeur de l'unité de DECOSET à Bessières, Eve BALLOUHEY, chef de projet chez SUEZ, en charge des études et des démarches administratives, Vincent CARLES, directeur de construction pour SUEZ, qui est en charge de réaliser cette nouvelle UVE, et enfin Laura Lee VIGOUROUX, notre responsable communication et proximité d'EVONEO, qui sera à vos côtés tout le long de cette DSP, non seulement sur la phase travaux mais pour vous écouter et échanger sur la DSP. Pour ma part, au-delà du poste que j'occupe actuellement, j'ai eu également la chance de participer à l'appel d'offres exigeant de DECOSET.*

*Avant de vous présenter cette nouvelle UVE, je trouvais intéressant de vous expliquer ce qui a guidé SUEZ et ses partenaires lors de cet appel d'offres. Notre volonté était de répondre pleinement aux exigences de DECOSET, qui, comme le disait M. GUYON, reprenait dans son cahier des charges, ce qui est issu des concertations. Notre premier axe de travail, c'est évidemment de concevoir, avec nos ingénieurs, le meilleur outil pour vous apporter un service performant aux meilleurs standards. Comment a-t-on conçu cet équipement ? D'abord, en mobilisant les meilleures technologies disponibles pour vous garantir des niveaux de rejet très en-dessous des normes, grâce notamment à un traitement de filtration dernière génération, qui permettra, par exemple, pour les oxydes d'azote de baisser de 70 %, c'est-à-dire de descendre sous les 40 mg/Nm<sup>3</sup>. Ensuite, en réfléchissant au niveau architectural pour minimiser les impacts, que ce soit le bruit, les odeurs, assurer l'absence de pollution lumineuse. Ainsi, vous verrez, nous avons choisi de confiner les zones d'exploitation. Enfin, tout en traitant moins de déchets, parce qu'on va être limités à 240 000 tonnes, augmenter les ressources du territoire en augmentant de 20% la chaleur et en augmentant de 50% la production d'électricité. Notre deuxième axe de travail a consisté à repenser la place et la forme des installations pour offrir aux habitants une architecture, pas seulement utilitaire, mais également de qualité, compacte, semi-enterrée qui peut se fondre dans le paysage local. Cette architecture nous permet également d'intégrer un véritable espace de nature en ville puisqu'on va rajouter un hectare de nature constituant un vrai îlot de fraîcheur pour le quartier. Notre troisième axe de travail a été de faire de ce bâtiment, de cette usine, un lieu ouvert pour le quartier et les habitants. Comme vous allez le voir, l'usine de demain n'a plus du tout la forme d'une usine. On a un espace Agora qui sera « l'adresse » du site, route de Seysses, et qui sera un lieu de rencontre, d'information, un espace d'exposition et également d'innovation. J'en ai dit beaucoup, je vais laisser tout de suite la parole à Ikkal pour vous présenter cette nouvelle usine ».*

**Ikkal BOUAÏTA :** *« Une UVE, aujourd'hui, est une usine dans la ville. La nouvelle UVE que nous vous présentons met à la disposition de DECOSET, des Toulousains en général, et des riverains en particulier, un outil qui incarne les enjeux urbains d'aujourd'hui : les enjeux de l'intégration de l'usine en ville. L'usine en ville se doit d'être exemplaire, intégrée, acceptée. C'est une usine qui remplit pleinement ses fonctions opérationnelles et en même temps qui incarne une dimension technique, environnementale et poétique. La figure architecturale et paysagère proposée se caractérise tout d'abord par un écrin haut de 22 mètres : compact, fonctionnel, optimisé. Il incorpore la technique. Ce process est une marche en avant qui enchaîne : quai, fosse, four/chaudière et traitements des fumées, et autour : un circuit logistique fluide. Tous les flux liés à l'activité du site sont incorporés dans cet écrin qui protège le voisinage des impacts environnementaux. La façade Sud de cet écrin est une centrale solaire photovoltaïque. Elle porte l'énergie en signature. Nous décaissons le process. Nous limitons les émergences. Nous les traitons architecturalement par de voulûtes légères, en écho au grand paysage Toulousain, évoquant ainsi les Pyrénées. Ce*

projet a pour vocation de devenir une signature pour Decoset, une signature pour le territoire : à la fois humble et emblématique.

Le parti pris est aussi celui de la renaturation de ce tissu urbain. La nouvelle UVE est ancrée dans un jardin qui l'affranchit des codes industriels du passé. Nous mettons à votre disposition un îlot de fraîcheur occupant 1/3 du site.

Enfin, côté Route de Seysses, la « façade-adresse » offre une Architecture à échelle humaine : accueillante, transparente, ouverte sur la ville et les citoyens. C'est aussi la façade du tiers-lieu, ouverte aux étudiants, aux visiteurs, aux salariés et à l'écosystème mobilisé par DECOSET et SUEZ autour de notre ambition commune, énergétique et pédagogique

La réalité sensible du projet a été façonnée pour rendre possible la réconciliation entre la nature industrielle de l'UVE et son écosystème urbain et paysager.

Telles sont les lignes directrices de la nouvelle UVE de Toulouse : efficacité, sobriété, compacité, acceptabilité, esthétique, excellence environnementale. »

**Julie SCHMITT** : « Nous avons maintenant le plaisir d'accueillir Claude LEONARD, directeur projet chez EVONEO, qui va nous présenter plus en détail la partie technologique et les performances de cette nouvelle unité. »

**CLAUDE LEONARD** : « Nous allons nous intéresser à l'intérieur de l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) et aux performances de celle-ci. Il s'agit d'une installation dont la capacité autorisée sera de 240 000 tonnes de déchets par an, contre 330 000 tonnes par an pour l'installation actuelle. Cela implique une réduction du tonnage incinéré. Parmi ces 240 000 tonnes, environ 6 000 tonnes concernent les déchets d'activités de soins en provenance des établissements hospitaliers de la région.

Nous avons particulièrement travaillé sur deux aspects majeurs : la performance énergétique et la performance environnementale. La performance énergétique est essentielle pour cette UVE, avec deux lignes de traitement de 15 tonnes par heure chacune et un ensemble de fours chaudières de récupération à très haut rendement, ce qui permettra d'augmenter la valorisation énergétique par rapport à l'installation actuelle. De plus, un traitement des fumées de dernière génération, incluant un système de traitement des fumées à double filtration, sera mis en place. Concrètement, cela se traduira par une réduction de 16 % du tonnage incinéré par rapport à la situation actuelle, et cette nouvelle installation produira 20 % d'énergie thermique en plus que l'unité actuelle.

Cette énergie thermique supplémentaire sera distribuée sur différents réseaux de chaleur alimentant des bâtiments hospitaliers, des lieux publics, des écoles, ainsi que des campus. En outre, cette UVE produira trois fois plus d'énergie électrique grâce à deux groupes turbo-alternateurs : l'un fonctionnant l'hiver, lorsque la demande thermique est élevée, et l'autre pendant l'été pour produire de l'électricité avec l'énergie thermique non utilisée.

Nous avons également prévu une centrale photovoltaïque qui produira l'équivalent de 530 MWh par an.

Concernant l'impact environnemental, nous avons pris en compte plusieurs facteurs : les émissions atmosphériques, le bruit, les odeurs, ainsi que la consommation d'eau. Nous avons concentré nos efforts sur la réduction de la consommation d'eau. Actuellement, l'usine consomme environ 400 000 m<sup>3</sup> d'eau par an, cette consommation à environ 130 000 m<sup>3</sup> dans le cadre des travaux réalisés par DECOSET en 2023. La nouvelle installation diminuera encore cette consommation à 35 000 m<sup>3</sup>. Pour les émissions atmosphériques, les résultats sont significatifs : sur des polluants comme les oxydes d'azote et les oxydes de soufre, on observe une réduction de 75 % à par rapport aux niveaux actuels, déjà réduits depuis les travaux de 2023. Par exemple, la concentration en oxydes de soufre passera de 40 mg/m<sup>3</sup> à 5mg/m<sup>3</sup>. Le niveau des rejets émis dans l'atmosphère va baisser de 75 à 85% au global. Ce sont les grands chiffres et les performances

que l'on souhaitait vous présenter. Je vais maintenant céder la parole à Eve BALLOUHEY, qui va nous présenter les informations que nous mettrons à votre disposition tout au long de ce projet. »

**Julie SCHMITT** : « On s'est permis de faire ces deux petits zooms plus techniques, sur l'eau et sur les rejets atmosphériques, puisque la semaine dernière, on a présenté la future UVE au comité de pilotage de la concertation continue, qui est composé des associations, associations de territoire et citoyens, en avant-première. Nous avons eu ces questions relatives à l'eau et aux rejets.

Eve BALLOUHEY, responsable de projet infrastructure SUEZ, on va faire un petit zoom côté études. »

**Eve BALLOUHEY** : « On vient de voir les éléments techniques du projet et comment ils permettent de répondre aux objectifs de performances environnementales, en particulier sur certaines thématiques : la qualité de l'air, le bruit, les odeurs, les risques. Sur ces différents sujets, EVONEO va faire réaliser des études pour montrer que les choix opérés vont en effet permettre d'atteindre les seuils visés. Ces études se basent sur des modélisations et elles vont alimenter la demande d'autorisation du site. Cette demande sera instruite par les services de la préfecture et elle fera l'objet d'une enquête publique. Ces études, ce sont par exemple le volet sanitaire de l'étude d'impact, qui étudie les rejets atmosphériques. C'est le cas aussi de l'étude acoustiques, qui permet d'estimer le niveau sonore en limite de site et au niveau des habitations les plus proches C'est le cas de l'étude des dangers, qui permet d'envisager l'ensemble des scénarios dangereux et de s'assurer que les moyens de maîtrise sont prévus et adaptés Ces études, elles sont réalisées en amont de l'autorisation, mais une fois que l'installation fonctionne et bien on réalise des mesures pour vérifier que le site respecte bien les seuils sur lesquels on s'est engagé. On réalise donc des campagnes d'analyses sur site et autour du site. Par exemple pour la qualité de l'air, on va suivre les rejets des cheminées, mais aussi les retombées de poussières et la qualité de l'air autour du site. Pour le bruit, on va contrôler le niveau de bruit dans l'environnement du site. Pour le sujet des odeurs, on propose de mettre en place un jury de nez. Les études et le suivi sont réalisés en parallèle des grandes étapes de déroulé du projet. Sur cette frise, on a représenté en haut, les étapes qui concernent la nouvelle installation et en bas, celles qui concernent l'installation existante.

Les études préalables dont on vient de parler sont réalisées pour la demande d'autorisation, avec une enquête publique prévue autour de mi-2026, pour une autorisation fin 2026 et le démarrage des travaux dans la foulée. L'objectif est un début de mise en service en 2031.

Sur l'installation existante, on peut souligner le début du démantèlement des installations mâchefers en 2026, la mise à disposition de la vapeur sur le réseau de chaleur 2ème semestre 2027 et l'arrêt de l'installation en 2031. »

**Julie SCHMITT** : « Peut-être avant de passer au calendrier, rappeler que le dépôt du DDAE est prévu fin 2025. Des études qui se lancent maintenant, mais qui seront poursuivies après ce dépôt et jusque l'enquête publique. Et toujours, vous l'avez indiqué, cette concomitance entre les études et la concertation. Et on va revenir sur quelques dispositifs dont vous avez commencé à nous parler. Et maintenant, le calendrier ».

**Eve BALLOUHEY** : « Nous avons présenté les grandes étapes pour la nouvelle installation et pour l'installation existante : début de l'exploitation d'EVONEO, 1er janvier 2025. Le dépôt de la demande d'autorisation dont on vient de parler, fin 2025. De façon à démarrer les travaux de génie civil en 2027, puisqu'on vise une mise en service courant 2031. Sur l'usine existante, en dates clés, il y a le début des travaux de démantèlement de la plateforme des mâchefers qui est prévue courant 2026. La livraison de la vapeur sur le réseau de chaleur urbain courant 2027. Et enfin, la

*mise à l'arrêt de l'usine existante en parallèle de la mise en service de l'installation du projet courant 2031 ».*

**Julie SCHMITT** : *« On va donner un temps d'échange, de questions-réponses maintenant. Monsieur m'avait fait signe dès le début, donc je vais tout de suite aller le trouver. Je sais d'ores et déjà qu'il y a une question pour les garantes ».*

## **TEMPS D'ÉCHANGE**

**Daniel CLUSE (participant)** : *« Je vais revenir sur la précédente réunion, où on a discuté du choix du site. Si je suis d'accord sur la manière, je voudrais apporter quelques bémols sur le fond de votre action. On a eu une présentation disant qu'un bureau d'études avait fait une recherche de sites. On nous a présenté un tableau avec des chiffres, des nuisances, une grille de loto en couleurs, blanc, orange, rouge, pour présenter la recherche des différents sites. Ensuite, on a eu la présentation par M. le Président de DECOSET et là, je pense qu'on a eu un numéro époustouflant. En 30 secondes, on nous a donnés des arguments, certains vrais, et d'autres étaient, disons, loufoques, sinon fallacieux... Le projet de déplacement a été mis à la poubelle. M. le Président de DECOSET a annoncé de manière péremptoire : le site sera au Mirail. Il y a eu des réunions, une concertation, Il nous semble qu'au départ, les dés étaient pipés et qu'en fait, vous nous avez roulé dans la farine tranquillement. Et ça, on ne peut pas l'accepter. »*

**— Applaudissements de quelques personnes dans la salle**

**Julie SCHMITT** : *« Mesdames les garantes, peut-être sur le dispositif ? »*

**ISABELLE BARTHE** : *« Merci. Je vais tenter de répondre, parce qu'effectivement, le rôle des garants et des garantes n'est pas nécessairement facile à comprendre. Nous, nous sommes totalement indépendants des porteurs de projets. La Commission Nationale du Débat Public est une autorité publique qui est indépendante des pouvoirs politiques, qui est indépendante des porteurs de projets, qui est indépendante des pouvoirs politiques, de toute partie prenante. Notre rôle est différent de celui des commissaires enquêteurs, par exemple, qui, eux, arrivent à la fin du processus de participation et qui recueillent les avis du public avant que l'autorité administrative ne donne son accord pour autoriser ou non un projet. Nous, on est dans une phase qui a commencé avec la concertation préalable et qui continue avec cette concertation continue. La concertation crante à la fois ce que propose le porteur de projet, les arguments que peut émettre le public, et comment le porteur de projet prend en considération ces arguments pour cranter les décisions qu'il prend au fur et à mesure. On avait eu un premier temps de concertation préalable, auquel j'étais associée en tant que garante, où les grands principes avaient été présentés, débattus, et où ensuite DECOSET a pris un certain nombre de décisions, notamment l'intention de reconstruire le projet sur site, mais avec l'obligation de présenter, dans son étude d'impact environnemental, des sites alternatifs crédibles.*

*Et c'est sur cette question-là que le travail de la concertation continue a été très important avec le comité de pilotage et avec un certain nombre d'associations qui étaient présentes dans ce comité. Notre rôle à nous, ce n'est pas de nous prononcer sur le fond de ce qui est proposé, mais de permettre à la fois qu'il y ait cet échange d'arguments et qu'il y ait une transparence sur le processus de décision. On est d'accord avec vous sur le fait que l'accélération du calendrier entre les travaux du comité de pilotage et la réunion publique de la dernière fois a été un peu maladroite, a minima, et probablement facteur de défiance de la part d'un certain nombre de personnes qui étaient membres du comité de pilotage.*

*Néanmoins, pour avoir suivi ça de manière très précise, nous pouvons vous assurer que cette implication des associations ou des personnes qui ont voulu participer à ce comité de pilotage,*

est un processus qui est relativement innovant, ce qui n'est pas toujours le cas dans les concertations continues. Et sur l'aspect transparence sur le processus de décision, il est présent. Il n'est pas satisfaisant pour vous. Peut-être, probablement, on aurait pu aller beaucoup plus loin, avoir un peu plus de temps, que le comité de pilotage émette un avis sur les sites alternatifs proposés et que DECOSET ait une réponse beaucoup plus détaillée. Néanmoins, sur les critères de choix avec le bureau d'études qui a été associé à cette expertise très technique, il y a eu une transparence. Nous ne sommes pas associées au porteur de projet ou au bureau d'études.

Nous avons observé et nous pouvons dire que ce processus a répondu à des critères de transparence de décision que nous reconnaissons. Mais nous entendons tout à fait qu'il ait pu générer une frustration de votre part.

Je rappelle une chose qu'on a déjà dite dans la dernière réunion publique. Tant que le projet n'est pas autorisé par le préfet, il y a encore des marges de discussion. Et par ailleurs, en cas de décision qui vous paraît incohérente avec les principes que vous défendez, il y a toujours une voie de recours dans le tribunal administratif. La concertation, qu'elle soit préalable ou continue, c'est un des éléments du processus de la démocratie environnementale. Mais la démocratie environnementale comprend aussi les recours possibles devant le tribunal administratif. »

**Julie SCHMITT** : « Petite précision en termes de rendus. Lors de la réunion du 4 février, DECOSET a en effet promis de mettre l'étude sites alternatifs en ligne. Parce que certes, c'était une réunion publique de restitution, mais le groupe de travail a œuvré pendant plus d'une année sur cette question des sites alternatifs. Vous avez d'ores et déjà sur le site de la concertation le compte-rendu ainsi que la présentation qui a été faite en réunion le 4 février. Et arrivent bientôt le compte-rendu global avec l'intégralité du dispositif technique, le travail du bureau d'études, le travail du groupe de travail sites alternatifs et les éléments décisionnels. Il est en cours de finalisation, côté DECOSET. Je ne crois pas trop m'avancer pour dire qu'il sera publié fin du mois. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? »

**Un participant (qui se présente sous le nom de Jean-Luc Mélenchon)** : « Bonsoir. Jean-Luc MELENCHON. Je suis adhérent de l'association Saint-Simon Environnement. J'ai assisté il y a quelques semaines à la présentation des personnes qui ont suivi ce dossier. Et il nous a été expliqué qu'au départ, dans le cahier des charges, le site qui était sélectionné devait avoir une surface de deux hectares. Un certain nombre de sites ont été proposés par l'association. Au moins deux, voire peut-être trois, si mes souvenirs sont bons. Je n'ai pas participé, mais c'est ce qui nous a été expliqué. Et puis, en cours de route cette surface a été modifiée et a été portée à 4 hectares. Ma question s'adresse à DECOSET pour savoir comment vous avez pu légalement changer la règle du jeu en cours de route. Elle s'adresse aussi à Mesdames (les garantes de la CNDP) qui est responsable de la bonne équité des débats. Est-ce que vous avez été informées du fait qu'on changeait la règle du jeu en cours de route et est-ce que vous avez validé ce comportement ? ».

**Laurent GUYON** : « Quelques éléments de réponse. D'abord, il n'est pas exact de dire qu'on était partis initialement sur deux hectares. La réalité, la vérité, vous pouvez consulter les éléments de la concertation préalable, c'était entre 4 et 6 ou 4 et 7 hectares, avec une préférence pour 6 hectares, d'après ma mémoire. Deuxième élément, quand vous avez un site qui va avoir une durée de vie de 40 voire 50 ans, on a besoin d'avoir des espaces pour les évolutions futures de la réglementation. On a besoin d'avoir des espaces pour les évolutions futures qui permettent d'optimiser opérationnellement le site, et donc, les 4 hectares, les 6 hectares. Le site actuel ne sera pas de trop pour les besoins opérationnels d'aujourd'hui et pour les besoins opérationnels de demain. Troisième élément d'information : sur ce site, il y a beaucoup de camions tous les jours. Et si vous avez un site trop petit, trop étroit, lorsque vous avez les bennes à ordures ménagères qui vont vider, et bien, elles ne sont pas stockables. Et il y a des remontées de file sur l'extérieur

qui vont créer des nuisances. Et ça, ce n'est pas admissible. Donc, pour ne pas créer des nuisances, pour faire en sorte que les camions d'ordures ménagères, mais aussi les camions techniques, soient à l'intérieur du site et ne soient pas à l'extérieur, les 4,6 hectares sont indispensables architecturalement. »

**Audrey RICHAR FERROUDJI** : « À nouveau, monsieur, nous ne sommes pas experts du point de vue des sujets qui sont traités techniquement. En tant que garant du droit à l'information, s'il y a une demande de contre-expertise sur un sujet, on va aller la chercher. Actuellement, on fait des démarches, par exemple, auprès de l'ARS, de Santé publique France, sans avoir les moyens de les contraindre à intervenir, en tout cas, pour avoir d'autres sons de cloche sur le sujet.

En l'occurrence, sur cette question de la superficie, cela a été clarifié. Il y a eu des étapes avec des annonces. Il y a eu éventuellement des changements, des précisions. Cela vient d'être redit. Nous avons pu noter, nous, que ces points étaient explicités. On vient de relever qu'il y a eu une discussion. Aujourd'hui, sur ce point-là, dans notre bilan de l'année 1 de concertation, on n'avait pas relevé une demande d'expertise complémentaire sur la superficie. On va relever l'argument, on va voir comment c'est répondu ou pas. De notre point de vue des garantes, nous ne pouvons pas être juges de la pertinence technique d'une superficie d'une UVE. Je vous vois, monsieur hocher la tête par rapport à ça. Ce n'est pas notre rôle. Notre rôle, à nouveau, Isabelle BARTHE l'a bien précisé, c'est bien d'entendre les demandes d'information, de précision du public. On n'a aucun pouvoir coercitif pour qu'il soit produit. Il faut bien le préciser aussi. La Commission Nationale du Débat Public n'a aucun pouvoir coercitif par rapport à ça. Je ne peux pas, on ne peut pas obliger. Comme sur les questions de santé, nous n'avons pas la compétence de juger de la qualité technique de cette superficie. Nous avons la compétence, par contre, de relever qu'il y a un questionnement, de relever qu'il y a une demande d'information et de précision, et de relever que sur ce plan-là, la décision finale peut être discutable. Mais à nouveau, ce n'est pas notre ressort, ni de traiter la décision finale, ni d'émettre un jugement sur cette superficie.

En tant que garante, on n'a pas ce pouvoir ni de décision, ni d'arbitrage, ni de compter les pour et les contre, ni d'arbitrer sur les solutions techniques. Mais on a bien relevé, et ça a été bien explicité à la réunion précédente, que ce sujet-là, du point de vue d'une partie du public, dont vous-même, n'est pas acceptable. »

**Julie SCHMITT** : « Je vous propose de prendre une dernière question, s'il y en a une dans la salle, avant de passer à la suite. Merci. »

**Monsieur GABAROU (un participant)** : « Bonjour, monsieur GABAROU, Saint-Simon, juste une question. Chaque fois que vous présentez, vous dites toujours « les élus ont décidé », C'est qui « les élus » ? Parce que notre maire de quartier n'est pas là. Il y en a un que je connais dans la salle qui est élu, mais il n'est même pas du quartier. Il est de Balma, même si je crois qu'il a quelque chose ici sur Saint-Simon. Voilà : « les élus » ils viennent d'où ? C'est qui ? Au moins, ça aurait été sympa d'avoir la maire de quartier de Saint-Simon, de Lafourquette et du Mirail. Au moins, les élus qui sont du quartier. Vous voyez ? et après si on n'est pas contents, dans quelques mois ... »

**Vincent TERRAIL NOVES** : « Les élus » sont des élus qui représentent les huit EPCI, les huit collectivités qui sont membres et adhérents au syndicat DECOSET. On a des représentants de Toulouse Métropole, des représentants du Sicoval, des représentants des Côteaux Bellevue, du Frontonnais, de Val Aïgo, de la Communauté de Communes des Côteaux du Girou, des Hauts Tolo-sans. En fonction de la population, il y a un certain nombre d'élus. On est une trentaine d'élus. Et parmi ces élus, il y a un bureau qui est composé de plusieurs membres qui sont les vice-présidents. Il y en a neuf. Vous en avez ici un certain nombre : Pierre TRAUTMANN, en charge des délégations de services publics, qui est adjoint maire de Toulouse, Joël BOUCHE, qui représente la Communauté des côteaux du Girou, qui est ancien maire. Pierre BERTHORELLO, qui est élu de

Toulouse Métropole, Gnadang OUSMANE, qui est également élue à la mairie de Toulouse. On a évidemment invité Nina OCHOA, qui nous a fait savoir qu'elle ne pouvait pas être là ce soir, comme on a invité le président de Toulouse Métropole et maire de Toulouse, Jean-Luc MOUDENC, qui, à cette même date, est en déplacement. Donc, « les élus », ce sont ces élus-là, qui prennent les décisions. Il y a vraiment un consensus de tous ces élus et toutes les familles politiques sont représentées. Par exemple, dans le jury qui a analysé les différentes candidatures pour cette délégation de service public, siége à mes côtés le maire écologiste de Castanet, Xavier NORMAND. Et la décision, le choix que nous avons fait, nous l'avons fait unanimement concernant le délégataire que nous avons retenu ».

**Question d'une participante (Association Zéro Waste) :** « Bonjour, je suis membre de Zero Waste. Sur les études, notamment sur les rejets atmosphériques, est-ce que les études sont faites par vous est-ce que c'est un prestataire extérieur qui est en charge des études ? »

**Eve BALLOUHEY :** « C'est un bureau d'études externe qui réalise ces études. »

## TEMPS 2 : UN BATIMENT OUVERT SUR LE QUARTIER

**Julie SCHMITT :** « Deuxième temps ce soir, un temps sur le bâtiment et le quartier. On va recevoir et accueillir Laura Lee VIGOUROUX, responsable communication et proximité chez EVONEO. Ensuite nous aborderons la partie chantier avec Vincent CARLES, qui est le directeur des travaux du projet ».

**Laura Lee VIGOUROUX :** « Bonjour à toutes et à tous. Merci pour vos questions et votre intérêt. Nous allons maintenant poursuivre la présentation et notamment ce que le projet va modifier pour le quartier et votre quotidien. Au-delà des performances de l'installation, notre priorité a été de repenser entièrement l'intégration de la future usine dans son environnement et sa relation avec le quartier et le paysage toulousain. Ikbal vous a précédemment décrit l'espace AGORA, ouvert sur le quartier, un lieu vivant où chacun pourra s'informer, découvrir et échanger. Pensé comme un lieu d'apprentissage et de sensibilisation, il offrira un point d'accueil et d'information des visiteurs, un espace d'échange et d'écoute, un vaste espace pédagogique multi-média, qui sera le point de départ et d'arrivée du parcours de visite, comprenant des zones de sensibilisation à la prévention et à la réduction des déchets, des ateliers interactifs et des expositions, un centre d'expertises et d'innovation pour mettre en place des solutions innovantes en matière d'énergies décarbonées. L'idée sera d'échanger avec vous afin de construire ensemble certaines fonctionnalités de ce lieu et d'inscrire ce projet dans une dynamique positive et partagée.

Au quotidien, c'est l'ensemble du cadre de vie qui va être renouvelé. En effet, comme vous avez pu le constater grâce à la présentation d'Ikbal, la nouvelle UVE va se fondre dans le paysage, à la fois à l'échelle du quartier et plus globalement de la ville. L'usine sera plus compacte, occupant moins d'espace au sol. Cette nouvelle configuration permettra de libérer près d'un hectare, qui sera entièrement renaturé. Il sera accessible lors des visites du site et modifiera totalement la physionomie du quartier. Cela signifie concrètement plus de nature en ville, avec 187 arbres et 132 arbustes plantés sur les terrasses pour apporter plus de végétation. Puis, 31 % de la parcelle sera préservée de toute artificialisation, en cohérence avec les engagements du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et le plan Toulouse plus verte. Cette végétalisation contribuera à réduire les îlots de chaleur urbains, à améliorer la qualité de l'air et renforcer la biodiversité locale. »

**Vincent CARLES :** « Merci Laura Lee. Bonsoir Mesdames et Messieurs. C'est à mon équipe que revient la mission de construire cette nouvelle Usine de Valorisation Énergétique à Toulouse qui sera exploitée par mes collègues d'EVONEO. Comme mes collègues vous l'ont présenté cette

*usine que nous avons voulu intégrée et répondant aux plus hautes exigences environnementales, va engendrer un chantier complexe mais auquel nous avons pensé et réfléchi dès sa conception pour maîtriser tous les aspects liés à la construction et limiter les impacts sur l'environnement urbanisée dans lequel elle va se construire. Et pour cela nous allons vous associer, vous les riverains à cette phase de construction avec une communication ouverte.*

*Je disais un chantier pensé et maîtrisé dont la construction se déroulera en 4 grandes phases. Une première phase d'environ 24 mois qui se déroulera de la mi 2026 à la fin du troisième trimestre 2028 durant laquelle nous démolirons tout d'abord la zone mâchefers aussi dite le « camembert » et ensuite nous aurons des travaux de Génie Civil conséquent puisque cette nouvelle sera semi enterré. Nous aurons ensuite une deuxième phase de 24 mois de la fin 2028 à la mi 2030 durant laquelle nous installerons les équipements et fermerons les bâtiments process. Il y aura ensuite durant 12 mois de la mi 2030 à la mi 2031, une troisième phase qui sera consacrée à la mise en service de l'ensemble de l'usine. Enfin la quatrième phase qui se déroulera en 2031 durant laquelle nous mettrons en place le nuage pyrénéen et nous réceptionnerons l'installation. Comme je vous le disais en préambule et comme vous pouvez l'imaginer ces travaux qui s'étaleront sur plus de 5 ans ne pourront pas se faire sans un dialogue avec vous et une communication de notre part ouverte. Laura Lee va vous expliquer comment nous avons imaginé mettre ceci en place. »*

**LAURA LEE VIGOUROUX :** *« C'est pour ça qu'on a porté une très grande attention à la communication tout au long du chantier. Et jusqu'à la fin de celui-ci. Et donc, on a mis en place plusieurs dispositifs. Tout d'abord, le premier dispositif, c'est un médiateur de chantier. Donc vraiment, pour créer et maintenir un dialogue avec vous. Il sera à votre écoute tout au long du chantier. Et ce sera vraiment votre contact privilégié. Pour répondre à toutes vos questions. Ensuite, le deuxième dispositif, c'est une maison du projet, qui sera un espace d'accueil, pour vous accueillir. Et pour pouvoir répondre à toutes vos questions, découvrir les étapes clés du chantier. Nous organiserons également des visites de chantier, pour comprendre ce qui se construit, ce qui se passe à côté de chez soi. Les riverains seront accueillis à cette maison du projet et pourront accéder à un belvédère qui permettra d'observer le déroulement du chantier. Enfin, nous mettrons en place des rencontres régulières, pour échanger et discuter avec vous, tout au long du chantier. Notre engagement est clair : c'est vraiment garantir une communication qui sera ouverte et des échanges réguliers pour vous informer et avoir une écoute active.*

*Je vous remercie beaucoup d'avoir été présents. Je voulais vous dire qu'à l'image de cette nouvelle UVE qu'on a voulu ouverte dans le dialogue, dans la rencontre et dans l'échange, c'est une première réunion. Mais il y en aura d'autres. Et d'autres espaces d'échanges où on pourra vous écouter et continuer à dialoguer ensemble. »*

**Julie SCHMITT :** *« On a prévu un temps d'échange et de questions-réponses sur cette partie concernant l'insertion dans le quartier et la phase chantier. Est-ce que vous avez des questions ? »*

## TEMPS D'ÉCHANGE

**Une participante :** *« Je suis à habitante de Bellefontaine. Je n'ai pas compris : quand commencera la démolition de l'incinérateur actuel ? »*

**Patricia SORRIBES :** *« Moi aussi, je suis habitante de Bellefontaine. Je voudrais savoir ce que va devenir la déchèterie actuelle ? Elle est tout à fait pratique. Où vont aller les déchets qui se retrouvent actuellement à la déchèterie ? »*

**Laurent GUYON :** « L'idée et tout l'enjeu, c'est effectivement de pouvoir mener le chantier alors que l'ancienne UVE continue de fonctionner. Dès que la nouvelle UVE sera terminée et mise en service, on arrêtera la première pour basculer sur la seconde. Ensuite se posera la question de la démolition de l'UVE actuelle, elle a été intégrée dans la DSP sous forme d'option. En 2031, lorsque la nouvelle UVE fonctionnera, on décidera si on démolit nous-mêmes (DECOSET) — avec nos équipes — ou si l'on confie cette mission au délégataire. Vous vous souvenez : à un moment, on s'est demandé s'il fallait reconstruire une nouvelle UVE ou rénover l'ancienne. Si on avait choisi une rénovation d'ampleur, il aurait fallu stopper l'usine pendant trois ans, avec des impacts très forts en termes de gestion des déchets, d'élimination des déchets et d'environnement. Sans parler des impacts pour vous, habitants de Bellefontaine, qui êtes aujourd'hui desservis par le réseau de chaleur urbain. C'est pourquoi on a privilégié la reconstruction. Donc, dès que la nouvelle sera terminée, on arrêtera l'ancienne.

Pour pouvoir construire la nouvelle UVE, il faut qu'on supprime le lieu de traitement des mâchefers, qui sera déplacé ailleurs — ce sera donc une nuisance en moins pour le quartier. Et malheureusement, il faut qu'on utilise l'emprise actuelle de la déchèterie Monlong.

D'ores et déjà, on a identifié avec la Métropole un terrain pas loin, d'environ un hectare et demi, pour y implanter une nouvelle déchèterie. On est en train de travailler avec les services de la Métropole sur la question des dessertes et on reviendra vers vous à ce sujet. Nous en avons déjà parlé avec certains habitants du quartier, notamment avec l'association de Lafourguette. On reviendra vers vous pour travailler ensemble sur le contenu du projet de cette nouvelle déchèterie. Donc ne vous inquiétez pas, c'est bien pris en compte, et on va essayer de faire en sorte que les calendriers soient bien coordonnés. »

**Ludovic DELASPRES :** « Ludovic DELASPRES, association des habitants de Lafourguette. Sur la présentation, on a vu les aspects positifs de la nouvelle UVE : moins de déchets consommés, plus d'énergie, plus d'électricité produite et notamment la création d'un espace vert. Ce que j'imaginai, c'est que ce « poumon vert » serait implanté à l'emplacement de l'ancienne usine, mais j'entends que ce sera conditionné ou réalisé un peu plus tard. Dans le calendrier proposé, à quel moment pourra-t-on bénéficier de ce poumon vert rafraîchissant ? »

**Gaël SPITZ :** « Merci pour votre question. Le poumon vert sera implanté sur la zone où l'on va construire la nouvelle UVE, et non sur l'emplacement de l'ancienne. C'est bien la zone plein sud, celle que l'on voit sur les plans. Il sera réalisé directement après la phase chantier : on plantera à ce moment-là, puis ça poussera. Mais ce n'est pas corrélé à la déconstruction de l'ancienne UVE ».

**Marie-Pierre LAVIGNE :** « Excusez-moi, Marie-Pierre LAVIGNE, je suis de l'association des habitants de Lafourguette également. L'ancienne UVE donne sur la route de Seysses, d'accord ? Donc l'ancienne UVE va rester là. Et ce poumon vert, qu'on voit sur le plan, sera devant. Si j'ai bien compris, la nouvelle UVE sera construite derrière, ce n'est pas très joli. »

**Gaël SPITZ :** « Oui, vous avez tout à fait compris. La nouvelle usine est derrière. Elle est située sur le secteur dit du « camembert » et le poumon vert est prévu à cet endroit. Au lieu de faire des parkings en surface, on les a enterrés, ce qui permet de dégager un hectare pour créer cet espace vert. »

**Julie SCHMITT :** « Est-ce que vous pouvez nous donner des éléments datés sur le calendrier d'évolution du projet ? »

**Gaël SPITZ :** « Oui. La déconstruction du bâtiment du « camembert » est prévue à partir du second semestre 2026. Le génie civil de la nouvelle UVE commencera en 2027, pour une mise en

service en 2031. Comme l'a rappelé Monsieur GUYON, DECOSET décidera à ce moment-là si la démolition de l'ancienne UVE sera réalisée via la délégation de service public — une option que nous avons intégrée à leur demande — ou bien par les services de DECOSET. Quant au poumon vert, il sera bien situé sur la zone sud, devant la nouvelle usine et sa réalisation commencera juste après la construction de cette dernière, au moment de la plantation. »

**Ludovic DELASPRES :** « Depuis le début, nous sommes très vigilants sur tous ces aspects, et nous allons continuer à l'être, notamment en ce qui concerne les études et le suivi des mesures, que ce soit les modélisations ou les mesures réelles une fois l'usine en fonctionnement. Mais nous serons aussi très attentifs à ce qu'une ancienne usine, devenue inutile, ne reste pas sur place. Il serait inadmissible pour les habitants du quartier de devoir supporter à la fois l'UVE en fonctionnement et un nouveau désagrément avec une usine à l'abandon qui viendrait masquer les efforts architecturaux de la nouvelle UVE. »

**Vincent TERRAIL-NOVÈS :** « Je pense qu'il y a un malentendu. L'usine actuelle fonctionnera jusqu'à la mise en service de la future, c'est-à-dire jusqu'en 2031. Ensuite, on ne va pas la garder, elle sera démantelée. Comme l'a précisé M. SPITZ, cette démolition pourra être prise en charge soit via la délégation de service public, à laquelle nous avons intégré une option, soit directement par DECOSET, en passant des marchés spécifiques. A partir du moment où la nouvelle UVE sera en fonctionnement, l'autre aura vocation à être démolie. »

**Ludovic DELASPRES :** « Dans quel délai précisément est-ce que cela s'inscrit ? Car nous avons l'expérience, dans le quartier, de situations où des bâtiments, comme un ancien laboratoire, restent abandonnés pendant 7 ans. On ne veut pas que l'ancienne UVE reste, parce que ce n'est pas dans le calendrier. »

**Vincent TERRAIL-NOVÈS :** « Je comprends. Aujourd'hui, nous sommes concentrés sur les travaux en cours pour sécuriser et améliorer les performances de l'usine actuelle. En parallèle, nous travaillons à la mise en place de la nouvelle délégation de service public, dans un contexte de transition entre l'ancien exploitant VEOLIA et EVONEO aujourd'hui. Cela nous a beaucoup mobilisés, mais nous avons encore un peu de temps devant nous pour anticiper le volet administratif de la démolition. Vous avez raison : personne n'a intérêt à ce qu'un bâtiment abandonné reste sur site plusieurs années après la mise en service de la nouvelle UVE. Nous allons donc travailler en amont sur le dossier administratif, en sachant que cette procédure est beaucoup plus légère que toutes celles que nous avons traversées depuis trois ans pour concevoir la nouvelle UVE. »

**Julie SCHMITT :** « Je prends bien le point pour la partie concertation. Ce sera intégré dans le suivi. »

**Mme BARNADEAU (participante) :** « Bonsoir. Je m'appelle Mme BARNADEAU, j'habite à Saint-Simon depuis toujours. Je voulais savoir si vous aviez consulté le CAUE dans le cadre de ce projet. C'est un organisme départemental qui donne des conseils en architecture, urbanisme et environnement, aussi bien pour les collectivités que pour les particuliers. Il y en a un en Haute-Garonne, et aussi un à l'échelle régionale, en Occitanie. Est-ce que vous avez pris conseil auprès d'eux, ou bien est-ce que vous vous en êtes passés ? Parce que, pour un projet de cette ampleur, ça me semble important. »

**Gaël SPITZ :** « Nous nous sommes adjoint les services d'un grand cabinet avec RICHEZ, qui a conçu cette usine en intégrant toutes les remontées du cahier des charges, en pensant à une architecture à la fois utile et bien intégrée dans le quartier. »

**LAURENT GUYON :** « Le CAUE n'intervient pas sur des projets de cette envergure. C'est une petite structure, une émanation du Conseil départemental, qui accompagne principalement des projets à l'échelle communale. DECOSET réalise des projets industriels, des déchèteries, le Hall 9 etc. On ne consulte pas le CAUE parce qu'ils ne sont pas structurés pour et l'échelle de nos projets implique que l'on fasse des concours d'architecture et ils n'impliquent pas et ne justifient pas le recours au CAUE. »

**Mme BARNADEAU :** « On ne s'est pas compris, ce sont des conseillers. »

**Vincent TERRAIL-NOVÈS :** « Oui, ce sont des conseillers, mais leur champ d'intervention concerne essentiellement les communes. Ils accompagnent des projets d'aménagement urbain, d'habitat, de quartier. Si vous regardez leurs missions sur le site Internet, vous verrez : réfléchir à son habitat, aménager sa commune, se former, etc. Ce sont des communes qui font appel dans le cadre de projets d'aménagement de secteurs, en général on le couple avec l'AUAT, l'agence d'urbanisme de Toulouse. Ils travaillent ensemble mais ça ne concerne pas ce type de projets. »

**Un participant :** « Vous avez dit que vous alliez augmenter la production d'électricité et de chaleur avec la nouvelle usine. Mais qu'est-ce que vous allez en faire ? Parce que nous, à Lafourquette, on voit passer les fumées, mais on n'a aucun avantage. Vous ne pourriez pas tirer un petit branchement sur la route de Seysses pour chauffer les maisons du quartier ? »

#### **Quelques applaudissements en salle**

**Gaël SPITZ :** « L'électricité produite par les turbines sera remise sur le réseau, la chaleur produite sera remise sur le réseau de chaleur urbain. Concernant l'utilité pour les riverains, on a également pensé au photovoltaïque. Le photovoltaïque permet de rajouter plus ou moins 550 mégawattheures. Et cette énergie, on prévoit de discuter avec vous comment la restituer au mieux pour les riverains. Cela fera partie d'un temps de concertation ».

**Julie SCHMITT :** « Ce sujet a été présenté au comité de pilotage la semaine dernière. Un travail sera mené dans le cadre de la concertation continue pour identifier comment cette énergie peut être partagée. Si vous souhaitez travailler sur cette question, vous êtes les bienvenus au comité de pilotage. »

**Un participant :** « Je vais vous dire mon inquiétude. Chez moi on détruit un collège, paraît-il qu'on va construire une cité-jardin. Sûrement que cette cité-jardin va être alimentée en eau chaude, en chauffage, par l'usine. Une fois de plus. Et nous, à côté, on n'aura rien. Une fois de plus. »

**Laurent GUYON :** « C'est un sujet qui avait été évoqué, premièrement, lors de la concertation préalable et qui avait été réévoqué dans le cadre du webinaire sur le réseau de chaleur que nous avons organisé il y a très peu de temps. Effectivement, et je parle sous le contrôle de Pierre TRAUTMANN, qui est en charge du réseau de chaleur à Toulouse Métropole, pour se connecter au réseau de chaleur des usagers, il faut avoir une certaine densité. Sinon, on n'a pas de soutien financier de la part de l'ADEME et pas de subventions.

D'un point de vue technique, d'un point de vue économique, le raccordement à des maisons individuelles, ça ne se fait pas. Le réseau de chaleur est fait pour des collectifs, des équipements à forte densité. C'est la raison pour laquelle, dans l'offre d'EVONEO, il y avait cette réflexion : puisqu'on ne peut pas raccorder les usagers individuels au réseau de chaleur, est-ce qu'on ne peut pas trouver, quand même, une façon, de donner des externalités positives, de donner des avantages aux riverains ? Et ils ont cherché à travailler autour de la question de l'électricité et

du photovoltaïque. Si grâce à cette énergie les riverains peuvent bénéficier d'un prix de l'électricité convenu d'avance, qui évite les à-coups économiques que l'on a subis ces dernières années, peut-être que les riverains seront contents d'avoir cette sécurité ».

**Julie SCHMITT** : « Je prends une dernière question et nous évoquerons ensuite la partie concertation ».

**Marie-Thérèse BESSIERE-CITERNE** : « Marie-Thérèse BESSIERE-CITERNE, je représente l'association Coordination déchets Midi-Pyrénées, ma question rejoint celle qui vient d'être posée par rapport au réseau de chaleur et au réseau électrique. Quelle quantité d'électricité aura-t-on à peu près ? Et savoir si vous aviez prévu d'autres débouchés ? A Bessières, ils alimentaient des serres. Est-ce que vous avez investigué là-dessus ? »

**GAEL SPITZ** : « Sur les deux usines, toutes les potentielles évolutions seront discutées avec DECOSET, puisqu'ils ont la propriété de cette énergie. DECOSET travaille déjà, d'autres externalités pour ces réseaux de chaleur. »

**Laurent GUYON** : « Dans le cadre de l'UVE de Bessières, on a effectivement une certaine quantité de chaleur disponible. Cette quantité de chaleur est vendue aux serristes pour faire des tomates. Et il reste une petite quantité. On a 20 MWh de chaleur. On en vend aujourd'hui 17. Il en reste donc 3 disponible pour une valorisation pour d'autres activités. Dans le cadre d'un appel à projet, on a des porteurs de projet qui se sont rapprochés de nous pour voir s'ils pouvaient utiliser cette chaleur-là. On est en train de discuter avec eux. »

**Julie SCHMITT** : « Il y a concomitance entre la concertation et ces études jusqu'au dépôt du dossier. Ensuite, cette concertation se poursuivra. On a travaillé avec le comité de pilotage un dispositif de concertation. Je vais accueillir Fanny DELERIS, directrice de la transition et de l'accompagnement au changement chez DECOSET pour nous présenter ce dispositif de concertation. »

### TEMPS 3 : LES SUITES DE LA CONCERTATION

**FANNY DELERIS** : « Bonsoir à tous. Pour terminer cette rencontre, je vais revenir sur des horizons temporels un petit peu plus proches et vous présenter ce qui nous attend sur ces prochains mois. Cela a déjà été évoqué, mais une UVE est une installation classée pour la protection de l'environnement. Elle nécessite un permis d'autorisation d'exploiter, délivré par le préfet. Pour l'obtenir, il faut déposer un « dossier de demande d'autorisation d'exploiter » qui va être élaboré sur les prochains mois. L'objectif étant de déposer ce dossier fin d'année. Une fois que ce dossier sera déposé, il sera examiné par les services de l'État, sa complétude sera vérifiée puis on pourra rentrer dans la phase d'enquête publique.

Pendant les quelques mois qui nous restent jusqu'au dépôt du Dossier de Demande D'autorisation d'exploiter, nous avons identifié plusieurs sujets de concertation, en collaboration avec le comité de pilotage de la concertation continue.

Il y a deux grandes catégories de sujets qu'on souhaite porter à la concertation pour ces prochains mois. Le premier grand axe : les sujets liés directement aux études et aux dossiers, qui comprennent tout ce qui a trait aux rejets atmosphériques, à l'impact sur la qualité de l'air. Ensuite, il y a le volet acoustique avec les impacts qu'il peut y avoir au niveau bruit. La partie odeurs et enfin la partie études des dangers.

On a un deuxième ensemble de sujets qui ne sont pas directement liés au dossier et pour lesquels les contraintes du calendrier ne sont pas les mêmes. Là également, il y a quatre grands sujets

qu'on souhaite porter à la concertation. La question de l'insertion et des aménagements paysagers qui seront réalisés aux abords de l'usine. La question de l'aménagement des espaces intérieurs ouverts au public et leur vocation. La question des panneaux photovoltaïques qui vient déjà d'être évoqués et la question du suivi de chantier que Laura-Lee VIGOUROUX nous a présenté. Ensuite, nous essayons de nous joindre lorsque des événements sont organisés aux alentours de l'usine avec un stand d'information qui permet d'informer la population et de sensibiliser aux enjeux de gestion des déchets ».

**JULIE SCHMITT** : « Dans cette phase d'étude on a des sujets qui varient, mais on a aussi des niveaux de concertation qui varient. On a des sujets extrêmement techniques qui devront faire l'objet d'information, de pédagogie. On a des sujets sur lesquels il y a davantage de marges de manœuvre pour qu'on puisse avoir de la concertation et faire contribuer les associations, les citoyens... »

**FANNY DELERIS** : « Ce qui s'annonce très rapidement, vous pouvez déjà le noter dans vos agendas. Nous allons organiser le 6 mai un webinaire sur le sujet de la qualité de l'air où ATMO viendra présenter et restituer les analyses et les travaux qui sont menés en termes d'impact sur l'air. Ensuite, sur les autres sujets que j'ai présentés, qui appartiennent au volet études. On souhaiterait vous proposer une visite sur site et définir conjointement des points de prélèvement. Il va y avoir des modélisations qui seront faites dans le cadre des études et ensuite, il y aura des prélèvements effectifs qui seront faits pour suivre les différents indicateurs. On vous propose de se rendre ensemble sur l'usine et aux alentours, afin de définir conjointement ces points de prélèvement qui permettront d'effectuer le suivi. A la suite de ces temps sur site, on aura deux réunions de restitution des résultats et de l'étude, le premier sur le volet acoustique en septembre et un second sur le volet odeurs et rejets plutôt en octobre.

Sur les autres sujets, moins pressés en termes de temps, on souhaiterait vous proposer un premier atelier de co-construction à la rentrée en septembre pour parler des aménagements paysagers aux abords de l'usine, de l'utilisation qui sera faite des espaces ouverts au public, comment on va utiliser cette énergie produite par les panneaux photovoltaïques.

Comme je le disais, on aura aussi un certain nombre de rencontres mobiles sur les quartiers à la rentrée. On vous propose également une première réunion du comité de chantier en novembre 2025. L'objectif sera de définir ensemble les modalités de travail pour ensuite pouvoir être en ordre de marche dès que les travaux commenceront en 2026.

Enfin, concernant les instances, on a eu une réunion publique avec l'annonce du site en février. On a la réunion publique d'aujourd'hui. Nous prévoyons d'en faire une autre en décembre pour présenter l'avancée et toutes les réalisations de l'année. Si vous souhaitez être informés de tous ces temps, je vous invite à vous inscrire à notre lettre d'information. Vous avez un papier juste derrière sur la table qui vous permet de nous laisser vos coordonnées. On fait aussi un appel à volontaires pour le comité de pilotage de la concertation. Si certains d'entre vous, à titre de représentants d'associations, ou à titre individuel, souhaitez rejoindre ce comité, vous êtes les bienvenus. Ce comité est précieux pour DECOSET. C'est avec lui qu'on élabore les modalités d'association des publics. Il se réunit en général entre 3 et 5 fois par an, pour vous donner un ordre d'idée de la mobilisation attendue. »

**Julie SCHMITT** : « Le comité de pilotage permet d'évoquer la partie de concertation, l'avancée des études, faire aussi du travail très spécifique sur les sites, la qualité de l'air. Est-ce que sur cette partie concertation, il y a des questions ?

**Silence**

Pas de questions ? On va passer à la conclusion. Je vais laisser la première conclusion aux garantes. »

## TEMPS 4 : CONCLUSION ET OUVERTURE

**AUDREY RICHARD DERROUDJI :** « A nouveau, cette réunion était principalement une réunion d'information sur le projet et sur les suites. Cependant, il y a également eu de nombreuses expressions du public et d'interventions. En premier lieu, sur les questions de justification du choix de reconstruction du site et avec en particulier des demandes de clarification sur la superficie minimum. Comme on l'a dit précédemment, c'est quelque chose que nous avons relevé, qui devrait être clarifié, en particulier dans les documents en cours de préparation, qui devaient être publiés pour ce soir, mais on réitère, il faut qu'ils soient publiés rapidement. Sur cette justification du choix de reconstruction sur place et de publication de l'étude d'EODD, qui est un document public, qui rentre bien dans la catégorie des documents publics. On réitère sur ce point l'importance que ces éléments soient publiés rapidement, d'autant plus que dans un temps de réunion publique, la présentation doit être un peu rapide, donc c'est vraiment important que ces éléments-là soient mis à disposition. C'est bien prévu. »

**Julie SCHMITT :** « C'est fait en partie. Le compte-rendu et la présentation de la réunion du 4 février sont bien sur le site. Le dossier complet y sera disponible fin de mois. »

**Audrey RICHARD FERROUDJI :** « Excusez-moi. Je me suis connectée, tout n'est pas sur le site. On réitère l'importance de ces points et que les demandes sur ce point-là, mais à nouveau, nous ne sommes pas juges sur ces critères. En tout cas, il faut que ces choix-là et l'étude des solutions de substitution raisonnables soient bien clarifiées. Il y a également eu des demandes de précision par rapport à qui décide. Ça a été clarifié, y compris la composition du bureau de DECOSET, et c'est un point important. Puisque, à nouveau, quand la CNDP intervient, on intervient bien par rapport au droit du public, à l'information et à la participation. On reste sur un processus de décision et une décision qui appartient à DECOSET, d'où l'importance de clarifier qui décide. Enfin, de nombreuses questions ont été posées, à la fois sur la question de la démolition de l'usine, quand, peut-être aussi des questions patrimoniales, qui avaient été abordées dans des phases précédentes. Qu'est-ce qui va être fait sur place ? En tout cas, sur ces points-là, il y a des demandes de précision, de calendrier, même si ça n'est pas précis. Il y a une demande de clarifier dans les documents le calendrier pour cette phase ultérieure.

Également, des questions par rapport aux bénéfices de l'électricité supplémentaire, produite par la chaleur supplémentaire. De premières réponses ont été apportées, et en particulier, ce qui, du point de vue des garantes, est tout à fait satisfaisant, que ce soit intégré à cette phase de concertation continue, que ça donne lieu à des discussions. À nouveau, on avait fait une demande en amont, que le calendrier des études soit clair, que ce soit clair sur la manière dont il s'articule avec la concertation, c'est-à-dire qu'est-ce qui est resté soumis à la discussion avec le public ou pas. Évidemment, dans une concertation continue, on approche de la phase de présentation finale du projet à l'enquête publique et à la demande d'autorisation environnementale. Il se ferme progressivement des choix par rapport à la première étape de concertation préalable.

De notre point de vue, on reste vigilantes pour les choix qui sont faits soient clairs, qu'ils soient portés au public ainsi que les éléments d'études sur ces différents critères. Donc, vous disiez, est-ce que le CAUE intervient ? Quel bureau d'études fait ça ? Sur ces éléments-là, qu'ils soient portés au public et que les rapports des études soient rendus publics. Il y a une seule limite à ça, c'est le droit des affaires et le secret défense. Mais en l'occurrence, les études dont on a parlé ne sont pas soumises au droit des affaires. Le secret de défense, il y a quelques limites au droit d'information, mais sinon, toute étude qui est demandée par un acteur public qui concerne des projets qui ont un impact sur l'environnement peuvent être, en tout cas, soumis. Les rapports d'études doivent être publics. A nouveau, du point de vue des garantes, on reste attentives par rapport à ça. N'hésitez pas à nous faire remonter d'autres questions. D'autres avaient relevé, sur les questions de santé, est bien évidemment un sujet qui reste d'actualité. On a pu échanger sur les

questions d'études sur les œufs, et le plan d'avenir de santé publique France, on pousse pour que ce sujet puisse être partagé au public. Merci. »

**Dominique GILBON (un participant) :** « Dominique GILBON, les Amis de la Terre Midi-Pyrénées. Je représente un peu les associations d'environnement sur ce sujet important. La problématique de la gestion des déchets reste un problème solidaire. On est toujours un peu déçus qu'il n'y ait de mobilisée que la population qui se sent sacrifiée dans la problématique de la proximité avec l'incinérateur alors que c'est un sujet qui touche l'ensemble des gens. Il aurait été important qu'au moins en termes de solidarité on ait des remarques de l'ensemble de la population qui se servira de cet incinérateur, présents dans les réflexions et dans la concertation. C'est un manque qu'on avait déjà signalé au niveau du comité de pilotage, pour dire qu'il est important que dans les Commissions Consultatives des Services Publics Locaux et que dans les systèmes ou les réunions de concertation, on sente qu'il y a une solidarité avec les gens. Et que ce ne soit pas seulement les gens qui sont les plus proches qui puissent bénéficier, comme ils l'ont demandé, des petits avantages que peuvent leur fournir cet incinérateur. Mais ce n'est pas pour nous une solution par rapport à la problématique des déchets. Et c'est quelque chose que tout le monde doit prendre à bras-le-corps pour ne pas attirer le sentiment d'une population sacrifiée. »

#### **Applaudissements.**

**VINCENT TERRAIL-NOVES :** « On est dans un temps où l'individualisme aujourd'hui prime beaucoup sur le collectif et l'esprit d'intérêt général. On le sent, nous, les élus, les maires qui sommes en première ligne. Quand les gens n'ont pas de problème, ils se foutent du reste, ils ne se déplacent que lorsqu'ils considèrent que leur quotidien est entravé par une décision, par une action. Le sens de l'intérêt général, comme vous dites, de la recherche d'objectifs communs est totalement abandonné et je le déplore. Aujourd'hui, c'est un constat et on n'arrive pas à mobiliser les gens pour des causes qui ne les concernent pas directement. C'est ma parenthèse. Parce que moi aussi, parfois, je peux pousser un coup de gueule.

En conclusion, ce que je veux vous dire, c'est peut-être avoir, quand même, une note d'espoir. C'est-à-dire que tout cela ne répond pas à une attente, peut-être, et je le redis, de celles et ceux qui souhaitaient voir partir ailleurs l'incinérateur. Maintenant, on peut observer que les effets, les impacts, qu'ils soient environnementaux, locaux, qu'ils soient visuels, qu'ils soient pratiques, vont être amoindris, même s'il en existera toujours, et ce, bien qu'on incinérera moins de déchets et qu'on améliorera la performance énergétique.

L'autre note d'espoir, c'est que quand même que, même si parfois vous râlez, vous me prenez à partie personnellement, on est content que vous puissiez le faire. Parce qu'on a la possibilité de se retrouver ici pour vous donner la parole et que vous avez la possibilité de le faire. Il y a quelque temps, vous savez, DECOSET aurait fait son projet dans son coin, vous n'auriez pas eu accès à toutes les données que nous avons mises en ligne et disponibles, même si les garantes trouvent que ce n'est jamais assez, et je l'entends. Vous n'auriez pas eu toutes ces données. On n'aurait pas eu ces échanges, vous n'auriez pas vous-même aiguisé vos connaissances. Vous êtes des citoyens, c'est un projet important, d'une grande complexité, qui est très difficile.

Tous les jours à DECOSET, nous avons plusieurs dizaines d'agents qui sont mobilisés sur ce projet depuis maintenant trois ou quatre ans. D'un point de vue citoyen, parfois on a l'impression que les choses vont très vite. Cela peut donner une impression, peut être, d'opacité, ou qu'on ne va pas suffisamment au fond des choses. Comment peuvent-ils décider comme ça ? Je me mets à votre place, mais il faut aussi que vous vous mettiez à la nôtre. On essaie de se mettre autant que possible à votre portée. Je pense que, globalement, c'est plutôt positif, qu'on y arrive. Mais la chance qu'on a, c'est quand même d'avoir des instances comme celle-là, où, vous avez pu suivre la naissance de ce projet même s'il n'a pas la finalité totale que vous espériez, à savoir le voir partir ailleurs. Mais ailleurs, on aurait probablement eu aussi ces discussions et ces sujets

*pour l'implanter. Donc, de notre point de vue, ça n'aurait pas ni simplifié les choses, ni aggravé, cela aurait été simplement différent.*

*Je veux terminer sur ces notes positives qui nous permettent de discuter. Remercier encore, bien entendu, la CNDP, mais aussi celles et ceux qui s'engagent dans les groupes de travail et qui s'impliquent pour essayer de nous accompagner dans ce processus et de faire en sorte qu'il soit le plus partagé possible, quand bien même, il n'aboutit pas toujours à ce que chacune et chacun espère. Voilà. En tout cas, merci et bonne soirée. »*

**Applaudissements**

**Julie SCHMITT** : « Bonne soirée à tous et encore merci pour votre présence. Vous pouvez consulter la maquette si vous le souhaitez et l'exposition photos. Vous avez également en fond de salle, la possibilité de vous inscrire au comité de pilotage de la concentration. »

**LISTE DES ABREVIATIONS (dans ordre d'apparition)**

- **UVE** : Unité de Valorisation Énergétique
- **DSP** : Délégation de Service Public
- **DDAE** : Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter
- **CAUE** : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
- **AUAT** : Agence d'Urbanisme et d'Aménagement Toulouse
- **ARS** : Agence Régionale de Santé
- **CCSPL** : Commissions Consultatives des Services Publics Locaux